

# BOURSES DE MASTER (M2) 2018

# 19 000 euros maximum

## Dossier

À télécharger sur [www.fedecardio.org](http://www.fedecardio.org) et à renvoyer impérativement à la Fédération française de cardiologie avant le **31 mars 2018**, par voie électronique, en un seul fichier (.pdf) adressé à : [tonine.bellini@fedecardio.org](mailto:tonine.bellini@fedecardio.org)

## Sélection

Ces bourses seront attribuées à des candidats de nationalité française\* en poste dans des services de pathologie cardio-vasculaire ou de chirurgie cardio-vasculaire :

- Internes inscrits au DES de cardiologie et maladies vasculaires ou au DESC de chirurgie cardio-vasculaire et thoracique,
- CCA, assistants, anciens CCA, anciens assistants ayant été en poste il y a moins de 2 ans.

\* dérogation possible sur avis de la commission scientifique de la FFC

## Contact

Tonine BELLINI - Tél. : (33) 01 44 90 83 87

Les dossiers incomplets ou qui ne respectent pas les règles ne seront pas pris en considération.

La décision de la commission scientifique sera notifiée en juin 2018.



1<sup>ère</sup> association de lutte  
contre les maladies cardio-vasculaires